



Formulaire d'Adhésion - Saison 2024-2025

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Courriel :

Tél. :

Cotisation annuelle: **30 €** Chèque Espèces

Je certifie ne faire l'objet d'aucune contre indication. Cet engagement se fait sous mon entière responsabilité.

L'association Grémarcannes peut être amenée à prendre des photos des adhérents (es) lors des randos ou sorties pour enrichir son site internet : J'accepte Je refuse

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date :

Signature :

Site de l'Association : www.gremarcannes.fr

Courriel de l'Association : gremarcannes@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement fixe les règles de discipline intérieure de l'Association Grémarcannes de Grand-Champ (56390).

COTISATION

La cotisation annuelle est fixée pour la période de Septembre à Juin. Son montant est à remettre à l'inscription, accompagné du présent bulletin précisant l'acceptation du règlement intérieur.

MATERIEL

L'utilisation des bâtons de marche nordique est obligatoire. Certains circuits nécessitent l'ajout d'embouts. L'association Grémarcannes décline toute responsabilité sur la non application de ces arrêtés municipaux.

RESPONSABILITE

L'association Grémarcannes n'est pas tenue pour responsable des dégradations commises par un(e) adhérent(e) ou les accidents qui lui surviendraient lors des randonnées et trajets allers et retours.

Chaque adhérent(e) doit être couvert par une assurance « accidents corporels ». En cas de blessure corporelle pendant les sorties, l'association Grémarcannes ne pourra être tenue pour responsable.

Chaque adhérent(e) doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées sur le site de l'association.